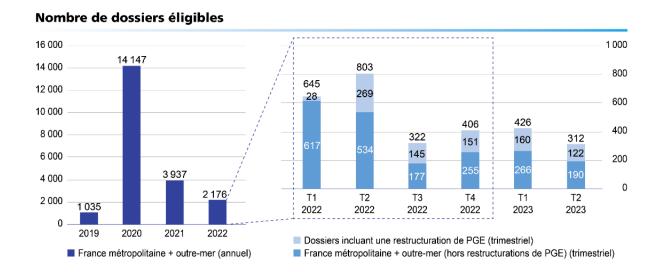


Paris, le 19 juillet 2023

La Médiation du crédit, encore peu sollicitée au premier semestre mais vigilante face aux incertitudes

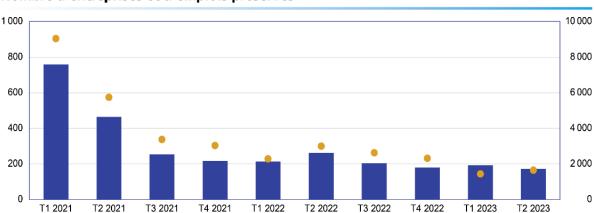
Au cours du premier semestre 2023, le niveau de sollicitations de la Médiation du crédit demeure réduit, ce qui s'inscrit dans le prolongement de la tendance observée depuis le troisième trimestre 2022. Depuis le début de cette année, 738 demandes ont ainsi été éligibles dans un contexte où la situation des TPE et PME analysée par la Banque de France (<u>Bulletin mensuel n°246 banque-france.fr</u>) apparaît fin 2022 essentiellement résiliente et se caractérise par un accès au financement globalement favorable (<u>Accès des entreprises au crédit banque-france.fr</u>).

Cette faible sollicitation concerne les médiations classiques de même que celles liées aux restructurations des Prêts garantis par l'État (PGE) permises dans le cadre de <u>l'Accord de Place du 19 janvier 2022</u> qui a été <u>reconduit en janvier jusqu'au 31 décembre 2023</u>.



Ces demandes émanent en très grande majorité de TPE (moins de 11 salariés), qui exercent leurs activités dans les secteurs des services (51%), du commerce (23%), des industries extractives ou manufacturières (12%) ou du bâtiment (11%).

Au cours de ce semestre, les interventions des médiateurs départementaux ont permis de conforter 364 entreprises et de préserver 3 097 emplois dans les territoires.



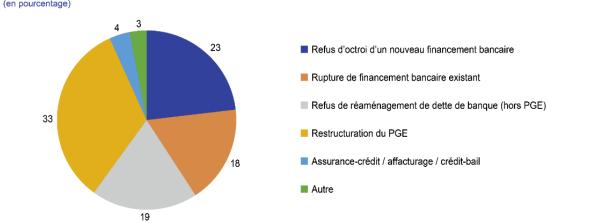
Nombre d'entreprises et d'emplois préservés

Nombre d'entreprises confortées (échelle de gauche)

Les interventions de la médiation sont liées dans un tiers des cas à des restructurations de PGE, les refus d'octroi d'un nouveau financement étant présents dans un peu plus d'un quart des demandes éligibles.

Nombre d'emplois préservés (échelle de droite)





Les restructurations de PGE concernent 875 dossiers depuis l'entrée en vigueur du dispositif. Ce faible niveau de demandes s'inscrit dans un contexte où plus de 95 % des entreprises remboursent correctement leurs PGE, avec d'ores et déjà plus de 50 milliards de crédits qui ont été remboursés sur les 143 milliards d'euros octroyés (dont 106 milliards aux TPE/PME depuis 2020).

Les demandes éligibles depuis la mise en place de ce dispositif proviennent essentiellement (58%) d'entreprises de services, une demande sur cinq émanant du secteur de l'hébergement –restauration. Le secteur du commerce présente 24% des demandes, la part du bâtiment demeurant réduite (7%).

D'ores et déjà, 51% de ces demandes ont fait l'objet d'un accord, permettant aux 442 entreprises concernées confrontées à des difficultés avérées de bénéficier d'un réechelonnement des échéances de leurs PGE (sur une durée maximale de 4 ans), d'un réaménagement équilibré de leurs crédits à moyen terme et de visibilité sur le maintien de leurs lignes de court terme.

Pour l'avenir, le contexte d'incertitudes lié au ralentissement économique, l'impact de l'inflation appelée toutefois à reculer au second semestre (<u>Projections macroéconomiques – Juin 2023 | Banque de France (banque-france.fr)</u>, les tensions possibles sur la trésorerie ainsi qu'un début d'inflexion sur l'accès au crédit de trésorerie dans les statistiques de la Banque de France au 1^{er} trimestre 2023, appellent à la vigilance.

Ainsi, la Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Olivia Grégoire a chargé <u>l'Observatoire du financement des entreprises</u> d'établir un diagnostic sur l'accès des TPE aux crédits de trésorerie et d'identifier des préconisations opérationnelles pour permttre aux TPE de bien préparer leurs demandes de crédits.

Ces enjeux de vigilance mettent également en exergue l'utilité de la mission d'accompagnement des entreprises en difficulté, l'importance de la détection précoce des difficultés auxquelles certaines petites entreprises pourraient se trouver confrontées et de leur orientation vers les dispositifs appropriés.

La Médiation du crédit prend toute sa part à l'efficacité de ces dispositifs et demeure pleinement mobilisée pour accompagner les entreprises qui pourraient faire face à des difficultés de financement. Elle intervient dans les territoires en développant des partenariats avec les acteurs de la prévention et de l'accompagnement des entreprises en difficulté (Centre National d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises en décembre 2022, Portail du Rebond des Entrepreneurs en juin 2023).

« Les petites et moyennes entreprises sont restées résilientes et continuent globalement de bénéficier d'un accès favorable au crédit. Certaines d'entre elles peuvent toutefois se trouver confrontées à des difficultés ponctuelles de financement ou avoir besoin de délais supplémentaires de remboursement de leurs PGE. La Médiation du crédit de la Banque de France est en conséquence prête pour intervenir davantage à leurs côtés, avec ses médiateurs dans chaque département. », a souligné François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France.

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a déclaré : « Nous ne souhaitons laisser aucune entreprise en difficulté sans solution d'accompagnement. C'est pourquoi, la Médiation du crédit permet de renégocier, au cas par cas, les échéances de prêts d'entreprises en difficulté. Il s'agit d'une procédure rapide, gratuite et confidentielle qui permet de soutenir les entreprises le plus en amont possible. Près de 750 TPE et PME ont déjà pu en bénéficier cette année, notamment pour rééchelonner leur PGE. »

À propos de la Médiation du crédit : La Médiation du crédit est adossée à la Banque de France ; elle est conduite sur tout le territoire, dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire, par 105 Médiateurs du crédit qui sont les directeurs de la Banque de France en métropole et les directeurs des instituts d'émission en Outre-mer. Sa mission est de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement avec une banque ou un assureur crédit. https://mediateur-credit.banque-france.fr



ANNEXE | Saisines de la médiation par région

France métropolitaine et Outre-mer

Auvergne-Rhône-Alpes

Bourgogne-Franche-Comté

Bretagne

Centre-Val de Loire

Corse

Grand Est

Hauts-de-France

Île-de-France

Normandie

Nouvelle-Aquitaine

Occitanie

Pays de la Loire

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Outre-mer



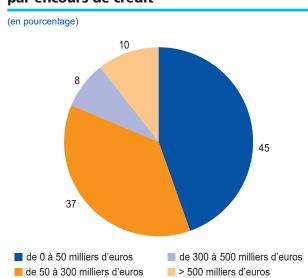
France métropolitaine et Outre-mer

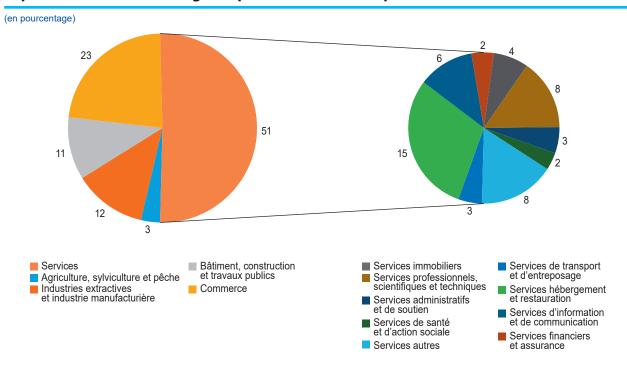
	S1 2023
Nombre de dossiers éligibles	738
Taux d'éligibilité (en%)	48
Montant des crédits demandés (millions EUR)	213
Nombre d'entreprises confortées	364
Nombre d'emplois préservés	3097
Taux de médiation réussie (en nombre de dossiers)	58,7 %

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage) 3 0 16 81 < 11 personnes de 11 à 50 personnes > 250 personnes > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit







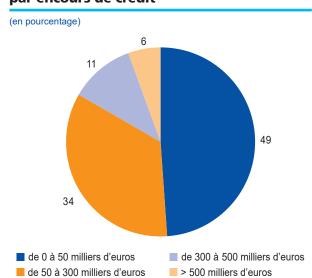
Auvergne-Rhône-Alpes

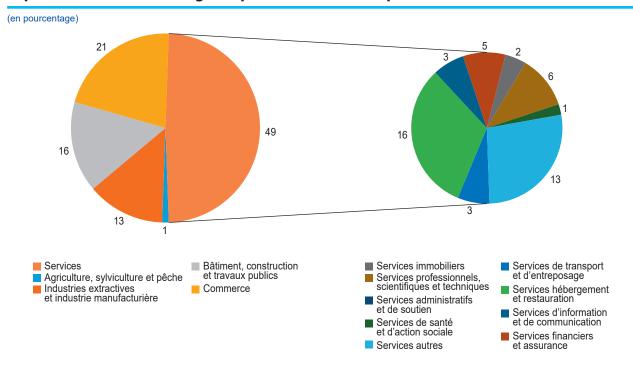
	S1 2023
Nombre de dossiers éligibles	90
Taux d'éligibilité (en%)	49
Montant des crédits demandés (millions EUR)	13
Nombre d'entreprises confortées	49
Nombre d'emplois préservés	489

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage) 17 83 1 11 personnes de 11 à 50 personnes > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit







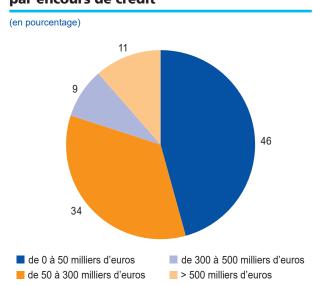
Bourgogne-Franche-Comté

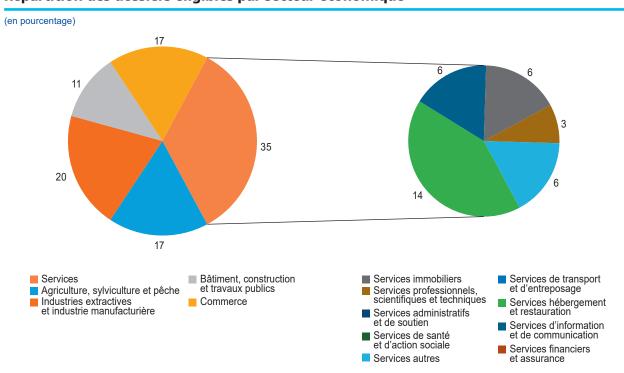
	S1 2023
Nombre de dossiers éligibles	35
Taux d'éligibilité (en%)	50
Montant des crédits demandés (millions EUR)	15
Nombre d'entreprises confortées	19
Nombre d'emplois préservés	114

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage) 3 17 80 1 1 personnes de 51 à 250 personnes > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit







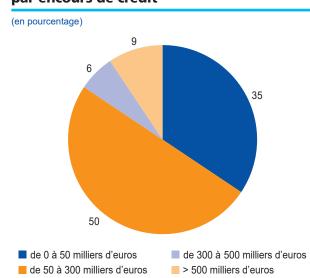
Bretagne

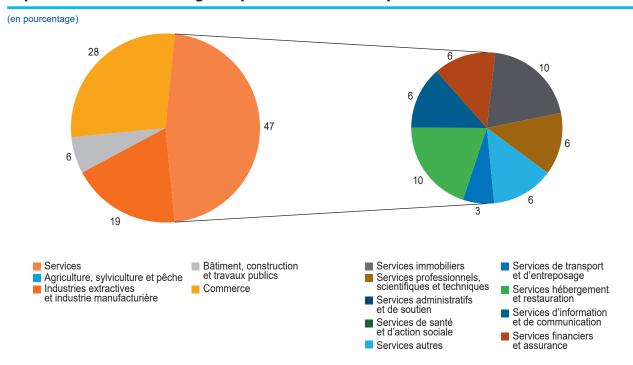
	S1 2023
Nombre de dossiers éligibles	32
Taux d'éligibilité (en%)	64
Montant des crédits demandés (millions EUR)	6
Nombre d'entreprises confortées	12
Nombre d'emplois préservés	134

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage) 25 75 < 11 personnes de 11 à 50 personnes > 250 personnes > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit







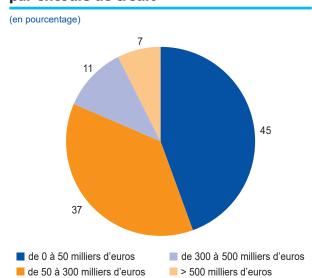
Centre-Val de Loire

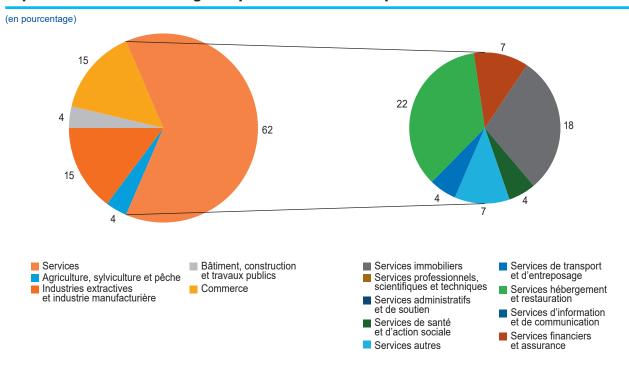
	S1 2023
Nombre de dossiers éligibles	27
Taux d'éligibilité (en%)	56
Montant des crédits demandés (millions EUR)	9
Nombre d'entreprises confortées	11
Nombre d'emplois préservés	55

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage) 4 15 81 < 11 personnes de 11 à 50 personnes > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit







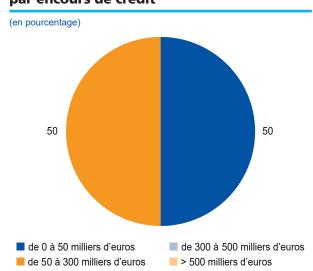
Corse

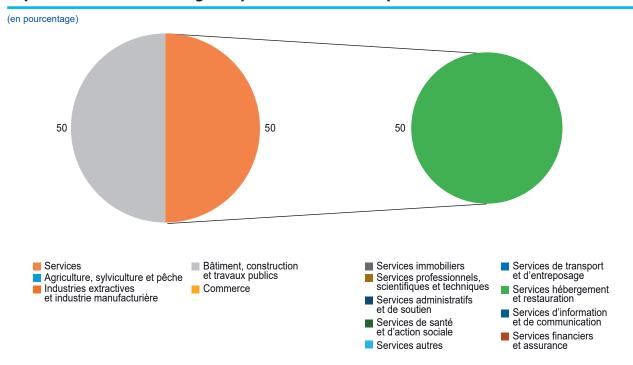
	S1 2023
Nombre de dossiers éligibles	4
Taux d'éligibilité (en%)	33
Montant des crédits demandés (millions EUR)	0
Nombre d'entreprises confortées	4
Nombre d'emplois préservés	26

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage) 25 75 1 < 11 personnes de 11 à 50 personnes > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit







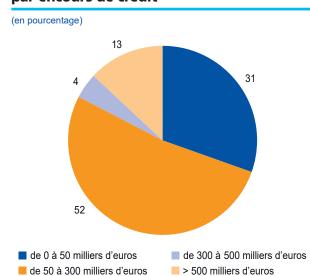
Grand Est

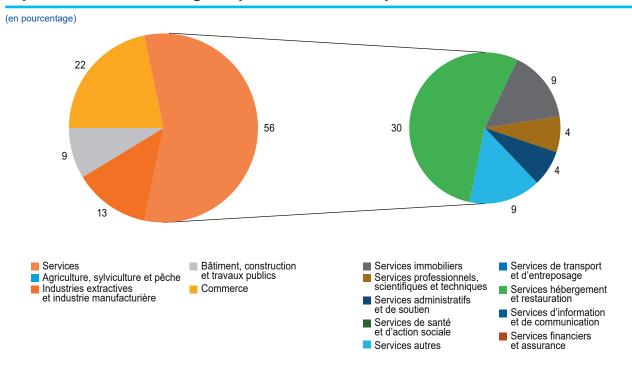
	S1 2023
Nombre de dossiers éligibles	23
Taux d'éligibilité (en%)	25
Montant des crédits demandés (millions EUR)	7
Nombre d'entreprises confortées	15
Nombre d'emplois préservés	62

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage) 9 4 87 1 < 11 personnes de 11 à 50 personnes > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit







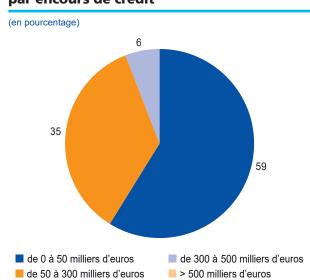
Hauts-de-France

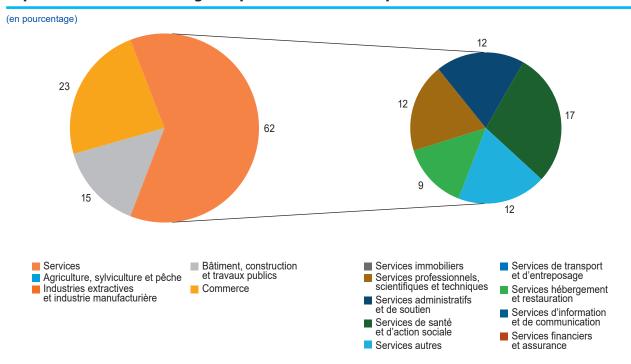
	S1 2023
Nombre de dossiers éligibles	34
Taux d'éligibilité (en%)	43
Montant des crédits demandés (millions EUR)	3
Nombre d'entreprises confortées	19
Nombre d'emplois préservés	239

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage) 9 73 18 de 51 à 250 personnes de 11 à 50 personnes > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit







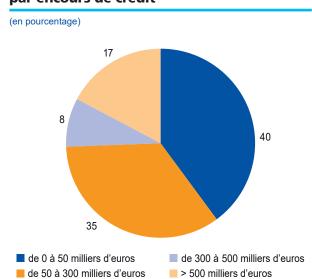
Île-de-France

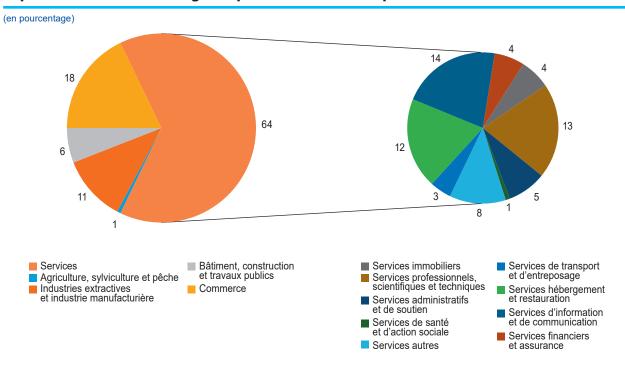
	S1 2023
Nombre de dossiers éligibles	168
Taux d'éligibilité (en %)	42
Montant des crédits demandés (millions EUR)	61
Nombre d'entreprises confortées	90
Nombre d'emplois préservés	641

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage) 2 1 15 82 < 11 personnes de 11 à 50 personnes > 250 personnes > 2 1 2 1 3 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit





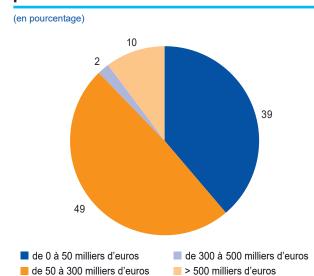
Normandie

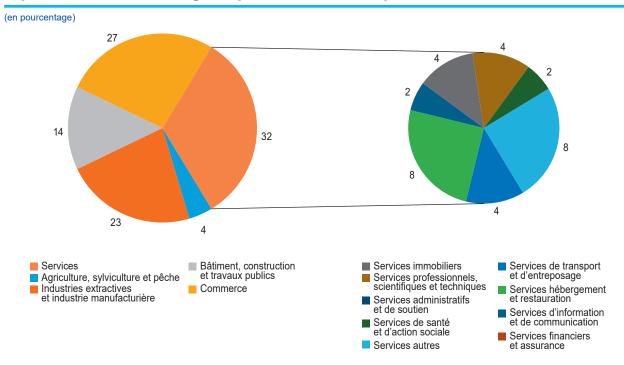
	S1 2023
Nombre de dossiers éligibles	49
Taux d'éligibilité (en%)	72
Montant des crédits demandés (millions EUR)	14
Nombre d'entreprises confortées	23
Nombre d'emplois préservés	423

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage) 8 4 2 8 86 1 < 11 personnes de 11 à 50 personnes > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit







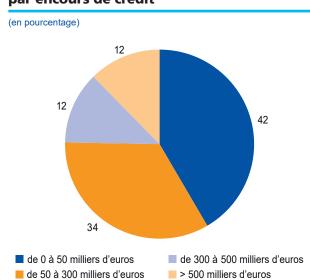
Nouvelle-Aquitaine

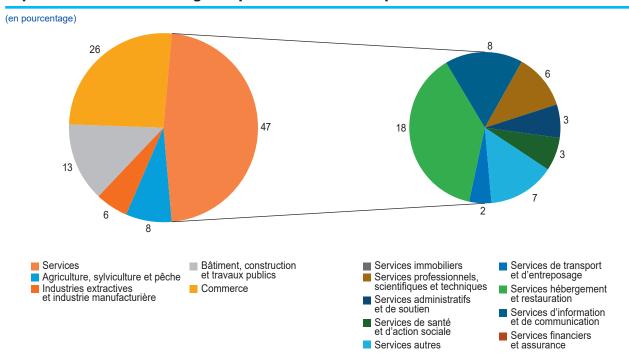
	S1 2023
Nombre de dossiers éligibles	89
Taux d'éligibilité (en %)	57
Montant des crédits demandés (millions EUR)	25
Nombre d'entreprises confortées	43
Nombre d'emplois préservés	195

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage) 2 17 81 < 11 personnes de 11 à 50 personnes > 250 personnes > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit





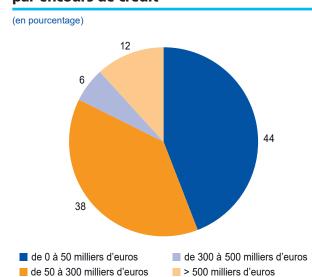
Occitanie

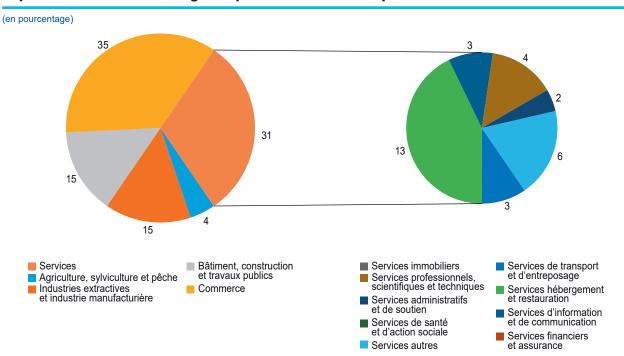
	S1 2023
Nombre de dossiers éligibles	68
Taux d'éligibilité (en%)	49
Montant des crédits demandés (millions EUR)	20
Nombre d'entreprises confortées	31
Nombre d'emplois préservés	276

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage) 3 16 81 < 11 personnes de 11 à 50 personnes > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit





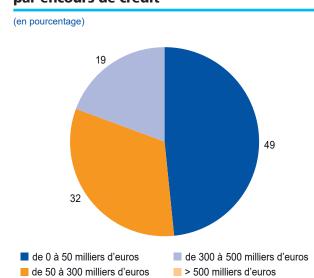
Pays de la Loire

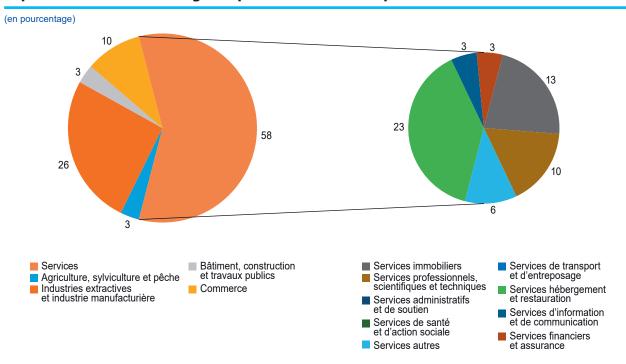
	S1 2023
Nombre de dossiers éligibles	31
Taux d'éligibilité (en%)	56
Montant des crédits demandés (millions EUR)	4
Nombre d'entreprises confortées	11
Nombre d'emplois préservés	80

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage) 3 19 78 < 11 personnes de 11 à 50 personnes > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit





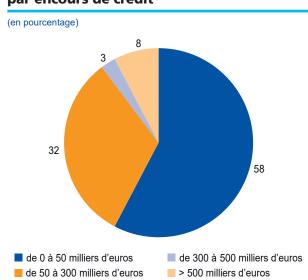
Provence-Alpes-Côte d'Azur

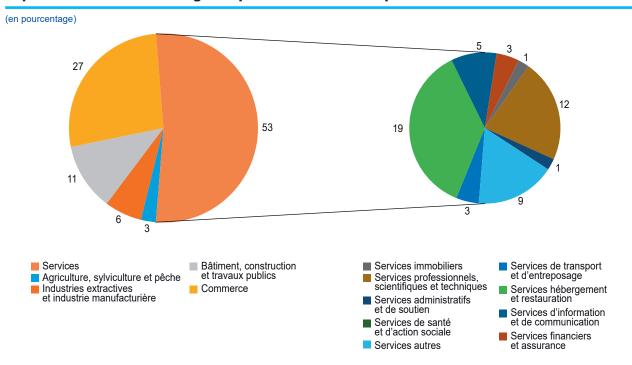
	S1 2023
Nombre de dossiers éligibles	78
Taux d'éligibilité (en%)	45
Montant des crédits demandés (millions EUR)	13
Nombre d'entreprises confortées	32
Nombre d'emplois préservés	329

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage) 18 18 81 < 11 personnes de 11 à 50 personnes > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit







Outre-mer

	S1 2023
Nombre de dossiers éligibles	10
Taux d'éligibilité (en%)	33
Montant des crédits demandés (millions EUR)	23
Nombre d'entreprises confortées	5
Nombre d'emplois préservés	34

Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage) 20 80 < 11 personnes de 11 à 50 personnes > 250 personnes > 250 personnes

Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

